

Le Plan National du développement du Haut et très Haut Débits au Maroc : Processus suivi pour sa mise en place

SOMMAIRE

- ❑ Programme PACTE
- ❑ Démarche suivie pour la préparation du PNHD

Programme PACTE (1/2)

- ❑ Grâce au service universel, 9263 localités, initialement blanches, ont été couvertes par des services mobiles.
 - **22%** sont couvertes en 3G/UMTS.
 - **78%** le sont avec du 2G/EDGE.
- ❑ L'identification des 9263 localités est un **exercice laborieux**, qui a nécessité 2 ans (2005 – 2007).
- ❑ 2,5 millions d'habitants.
- ❑ La sélection des 9263 s'est faite sur la base de la **BD nationale de l'électrification rurale** (42000 villages et sous-villages).
- ❑ Cette **BD est géo-référencée** pour les 22.000 villages et comporte des données sociaux-économiques (population, ménages, type d'électrification, lieux sociaux, ...).
- ❑ Cette BD a été analysée **par l'ANRT des outils de couverture et partagée avec les opérateurs pour recueillir la situation de la couverture selon les données en leur possession.**

Programme PACTE (2/2)

- ❑ Lancement du **programme PACTE** en 2008 pour un achèvement fin 2011.
- ❑ À fin 2011, 95% étaient déjà réalisés.
- ❑ De août 2015 à mars 2016, un vaste programme de contrôle des réalisations au niveau de ces 9263 localités a été lancé par l'ANRT en recourant à un prestataire spécialisé.
- ❑ 100% des localités ont été visitées.
- ❑ En plus de la vérification de la couverture effective de chaque localité, cette opération a permis de relever la couverture par tous les réseaux/opérateurs, les technologies de couvertures, les sites/pylônes installés, leurs coordonnées géographiques et certaines données techniques.
- ❑ **Une nouvelle BD est constituée par l'ANRT.**
- ❑ **40%** l'est en 3G/UMTS.

Le Plan National Haut Débit (PNHD) : Démarche suivie

Contexte du PNHD

- ❑ La Note d'orientations générales pour le développement du secteur des télécommunications à horizon 2013 (NOG2013) s'est fixée, parmi ses objectifs, la mise en place d'une vision et d'un plan d'actions pour l'accès au très haut débit.

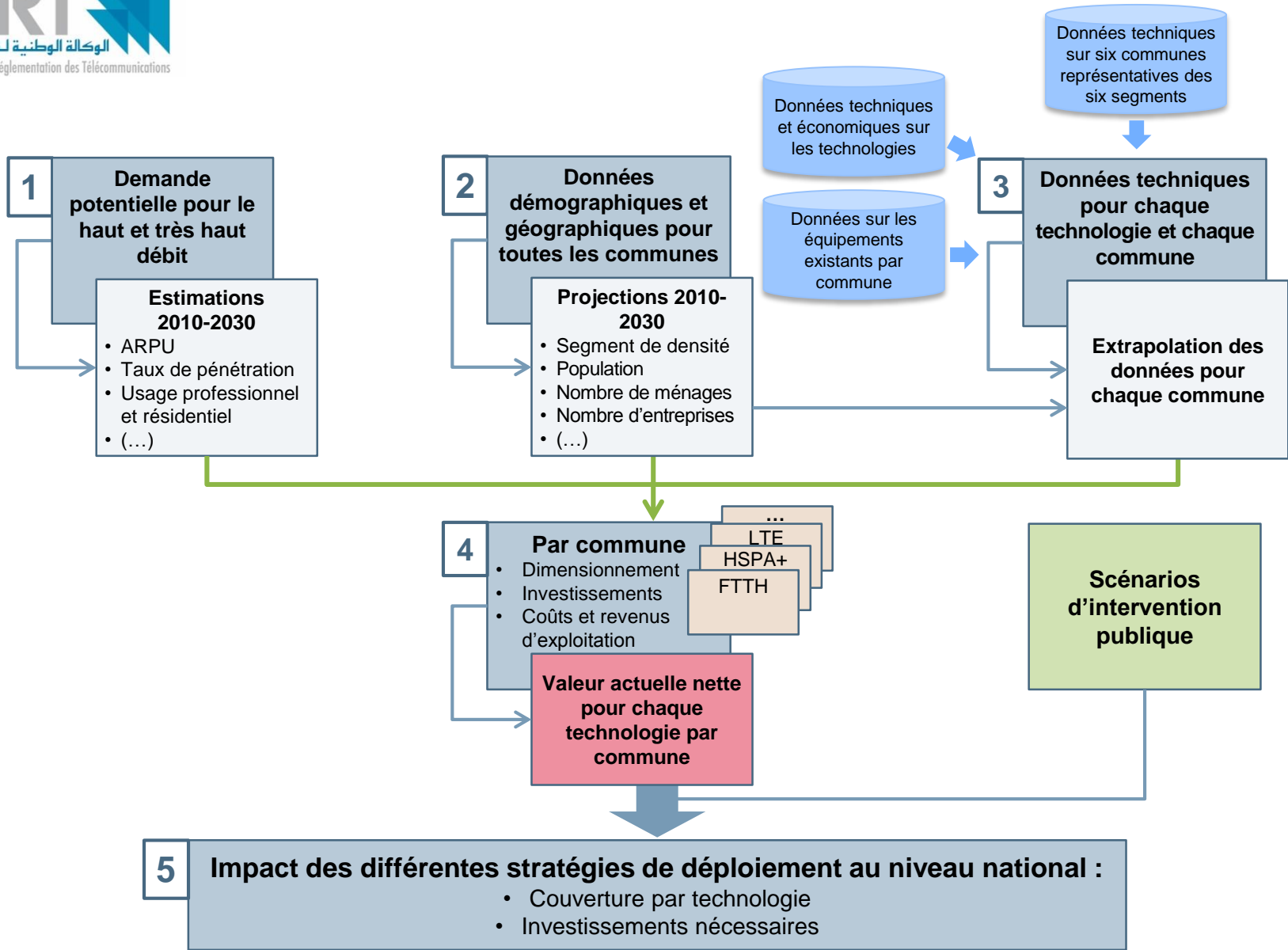
En 2012, le PNHD est adopté.

- ❑ La NOG 2018 a **confirmé cette orientation et a insisté sur la poursuite et l'accélération du déploiement du PNHD**, à travers l'adoption d'une démarche pour la mise en œuvre effective du PNHD et l'adoption de mesures visant le renforcement de la mise en œuvre de certains leviers de régulation, notamment le partage et la mutualisation des infrastructures.

Démarche suivie pour l'élaboration du PNHD

- ❑ Etude réalisée fin 2011 visant :
 - le recensement des infrastructures de télécommunications existantes ;
 - l'identification des besoins sur les 10-15 prochaines années.
- ❑ Sur les 1535 communes que compte le Royaume du Maroc :
 - **50%** des communes, représentant près de **75%** de la population, sont couvertes par l'Internet fixe de type ADSL.
 - **99%** des communes, représentant plus de **99%** de la population, sont couvertes par les technologies mobiles de type GSM.
 - **55%** des communes, représentant **70%** de la population, sont couvertes par les technologies mobiles de 3G.
- ❑ Les **réseaux de collecte (back-haul)** des opérateurs sont principalement en **FH** limitant la fourniture de services haut/très haut débit.
- ❑ Les **réseaux dorsaux (back-bone)** des opérateurs sont constitués en **fibre optique**. Ils couvrent essentiellement les grands et principaux centres urbains.

Modélisation conduite – 1^{er} exercice

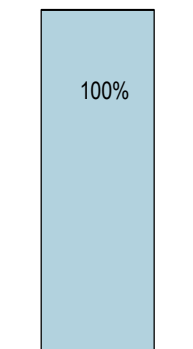


Objectifs du PNHD

1 Haut débit

1.1. Objectif sur un horizon de 5 ans

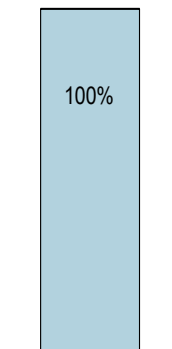
- > Couverture des services publics administratifs situés dans les zones éloignées



Minimum 2 MB/s

1.2. Objectif sur un horizon de 10 ans

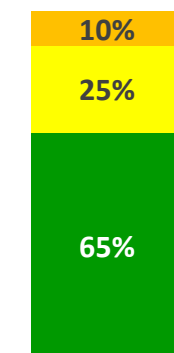
- > Couverture de la population



Minimum 2 MB/s

Trois moyens pour y arriver

100%



Minimum 2MB/s

65%

Couverture en 4G par les financements propres des opérateurs (*commercial*)

25%

Couverture en 3G/4G en recourant aux subventions du SU (*avec de nouvelles règles*)

10%

Couverture en recourant à des solutions satellitaires (*financées entre autres par le SU*)

2 Très Haut débit

2. Objectif à moyen terme

Lancer des projets pilotes pour doter des services administratifs ou certaines zones du très haut débit fixe avec un minimum de 100MB/s.

- ❑ **Recueil de l'ensemble des sites radios** déployés par chaque opérateur et les technologies correspondantes.
 - Environ 16.000 sites identifiés (**1^{ère} difficulté : comment exclure les micro et les pico BTS ?**)
- ❑ **Acquisition d'un outil d'analyse radio** pour simuler la couverture selon les technologies.
 - **2^{ème} difficulté : se mettre d'accord sur des valeurs communes et proches de la réalité pour déclarer la présence d'une couverture ?**)
- ❑ **Prise en compte des engagements de couverture signés** par les Opérateurs dans le cadre des nouvelles licences.
- ❑ **Convenir avec les opérateurs ce que signifie «couverture d'une localité» ?** Est-ce uniquement la présence d'un signal ? Ou un signal et une qualité ?

- Intégration de l'ensemble des données dans une même BD**, en croisant les données des opérateurs, les données du terrain, les autres BD (électrification, ...).
 - Données du HCP ;
 - Besoins des administrations collectées auprès des Départements ministériels directement.
- Sur la base des données techniques fournies par les opérateurs**, simuler la couverture au niveau de 22.000 villages.
- Convenir des canevas de restitution des données par les opérateurs et s'assurer du respect de ces canevas.
- Importantes difficultés concernant le recueil des informations sur le back-haul.**
- Actuellement, un programme concret de localités concernées par le haut débit est en cours de finalisation.**

Merci pour votre attention